

Programme anti-inflation

Des voix: Bravo!

M. Macdonald (Rosedale): Le troisième point abordé par le chef du NPD est l'épineuse question du prix des aliments. J'ai déjà dit, et je le répète, que probablement rien n'inquiète davantage les familles canadiennes que le montant qu'elles doivent dépenser à l'épicerie du coin et au supermarché pour s'approvisionner en nourriture. Je dois ajouter que nous reconnaissons sans ambages que la hausse du prix des aliments a grandement contribué à la hausse des prix en général. Ce qui m'a intéressé dans le discours du chef du NPD, c'est qu'à un moment donné il a parlé avec admiration du travail de la commission de surveillance du prix des produits alimentaires, et la seule critique qu'il a faite, c'est que le présent gouvernement n'a pas donné à cette commission le pouvoir de rabaisser les prix.

Il a alors repris la vieille rangaine: la hausse des prix des denrées alimentaires au Canada est due à l'augmentation des marges bénéficiaires au niveau de la vente et de la transformation. Je pense qu'il est bon de lui rappeler les discours que lui-même et d'autres députés de son groupe ont prononcés à l'occasion de l'un des deux débats que nous avons eus au cours des quatre dernières semaines à ce sujet. Ils ont prétendu que la Commission de surveillance du prix des produits alimentaires n'avait pas su s'acquitter de sa tâche parce que, après avoir étudié la question, elle avait constaté que l'augmentation des prix des produits alimentaires n'était pas due à une élévation des marges de bénéfices, et voilà maintenant qu'ils viennent prétendre que cette commission a fait un excellent travail et que nous devrions prendre des mesures suivant ses recommandations pour faire diminuer les prix. Le chef du NPD se demande pourquoi il n'y a pas dans le bill une disposition permettant une surveillance des prix des produits alimentaires comme c'était le cas pour la Commission de surveillance du prix des produits alimentaires, et qui plus est, il déclare que cette disposition devrait s'accompagner du pouvoir de faire diminuer les prix. Je pense qu'il est juste de rappeler au député que ces pouvoirs sont bel et bien prévus dans le bill C-73.

Des voix: Bravo!

M. Macdonald (Rosedale): C'est pourquoi je dois m'associer au leader de l'opposition lorsqu'il qualifie de particulièrement stérile—l'expression n'est pas de lui, mais de moi—un débat sur cette question à l'occasion d'une journée de l'opposition, alors que les pouvoirs mêmes dont nous devrions, selon le député, disposer, sont en fait prévus dans un bill gouvernemental actuellement soumis à l'étude d'un comité parlementaire.

Des voix: Bravo!

M. Macdonald (Rosedale): Il s'agit d'une mesure à laquelle le député et ses collègues se sont opposés au stade de la deuxième lecture. Il réclame maintenant les pouvoirs qui sont prévus dans ce bill pour la Commission anti-inflation, et qui sont précisément ceux auxquels il s'est opposé lors de la deuxième lecture.

Des voix: Bravo!

M. Macdonald (Rosedale): Je reconnais que la tâche du chef du NPD n'est pas des plus aisées, et qu'il fait un peu

[M. Macdonald (Rosedale).]

de la corde raide. Il ne peut reconnaître que depuis 18 ou 24 mois le gouvernement a engagé des sommes considérables pour empêcher la hausse des prix à la consommation dans les secteurs qu'il a mentionnés: alimentation, logement et énergie. Il ne peut admettre qu'il puisse y avoir et qu'il y a effectivement un problème économique d'ensemble lorsque non seulement les profits et les loyers, mais aussi les salaires et les traitements augmentent, en ce sens il s'est placé dans une situation délicate. Cela admis, et c'est bien regrettable, c'est néanmoins peut-être la raison pour laquelle la plupart des députés n'auront pas trouvé très convaincante son affirmation de ce matin.

Ses remarques sur les revenus des membres des professions libérales m'ont intéressé; j'ai déjà eu l'occasion d'évoquer ce sujet. Il a dit que, dans d'autres pays qui appliquent des contrôles de prix et de salaires, il existe aussi des mesures efficaces visant à contrôler les revenus des membres des professions libérales. Prenons un exemple. Que se passe-t-il au Royaume-Uni? Après tout, comme il y a en Grande-Bretagne un gouvernement travailliste, un gouvernement socialiste dirigé par le premier ministre Wilson, on pourrait penser que, si le député voulait donner un exemple, il citerait les pères spirituels du nouveau parti démocratique du Canada. Qu'en est-il? Alors que le gouvernement socialiste du Royaume-Uni a limité à six livres maximum par semaine le revenu du travailleur ordinaire, il n'exerce aucun contrôle sur les revenus des membres des professions libérales.

Des voix: Quelle honte!

M. Macdonald (Rosedale): Je reconnais la validité de l'argument présenté par le chef du NPD: Il est vrai que le revenu des membres des professions libérales est une question controversée ici; il est vrai aussi que, si en terme de produit national brut, les chiffres en jeu ne sont pas significatifs du point de vue de la justice et de l'équité, il ne suffit au salarié de se savoir équitablement rémunéré, il doit aussi avoir l'assurance que les revenus des membres des professions libérales sont effectivement contrôlés.

● (1420)

En fait, les dix gouvernements provinciaux étaient tous d'accord avec nous sur ce point. Ils ont également convenu que le meilleur moyen de le faire, étant donné que ces professions libérales ont leur propre administration dans chaque province, c'était de conclure un accord tripartite sur la limitation des revenus. Ce serait à la province, en accord avec les associations professionnelles, de mettre au point un barème d'honoraires efficace; les revenus seraient déclarés au gouvernement fédéral qui vérifierait s'ils se conforment ou non aux lignes directrices.

Comme je l'ai fait valoir hier au chef du Nouveau parti démocratique, le bill prévoit pour les membres des professions libérales une augmentation maximum de revenu de \$2,400 et ces gens seront soumis au contrôle de la commission anti-inflation comme tout un chacun. En cas d'excès, le directeur pourra leur reprendre tout montant au-dessus de la limite autorisée. La méthode à employer peut poser certains problèmes comme ceux qu'a soulevés le chef de l'opposition. Même si l'on n'est pas d'accord, qu'on ne vienne pas nous dire qu'une chose n'est pas dans le bill alors qu'elle y est, comme en témoignent les délibérations devant le comité.